



193553 - Le minimum imposable en or et en argent bruts

question

Si on fait le calcul du minimum imposable en partant de l'or de 24 carat, qu'en est-il pour l'argent ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Quand de l'or ou de l'argent bruts atteignent le minimum imposable, on doit les soumettre au prélèvement de la zakat. Il en serait de même pour l'or ou l'argent extraits d'un mélange. S'ils atteignent ledit minimum et restent immobilisés durant une année légale, on en prélève la zakat.

Chawkani (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Ses propos 'non mélangé' est juste car l'or et l'argent mélangés avec d'autres éléments ne sont pas concernés par la zakat. Seul l'or et l'argent purs sont l'objet de la zakat. Peu importe qu'ils soient de bonne qualité ou pas .Car ils demeurent de l'or et de l'argent. » Extrait d'*as-Saylal-djarar*,p.234.

Deuxièmement, le minimum imposable en or pur de 24 carat est 85 grammes car le degré de pureté pour ce carat atteint 999 de 1000. Ce qui représente le plus haut degré pour l'or selon les spécialistes.

Dès qu'un bien atteint le minimum imposable et reste immobilisé durant une année légale, on le soumet au prélèvement de la zakat. Peu importe qu'il soit de l'argent en espèce, de l'or ou argent purs ou mélangés ou effets de commerce ou actions, etc. Ce qui Compte ce n'est pas le carat mais l'atteinte du minimum imposable. Car l'or et l'argent mélangés peuvent atteindre ledit minimum sans l'atteindre une fois raffinés. Vous pouvez connaître le minimum en interrogeant les spécialistes sur le prix du gramme d'argent pur. Quand on en possède la valeur de 995 grammes, on a atteint le minimum imposable. Se référer à la réponse à la question n°[145770](#) et la réponse à



la question n°[159371](#).

Allah le sait mieux.